



## Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PÉRIGORD LIMOUSIN

2026-2-18

04-03-2026 - 20260312-2026\_2\_18-DE  
Réunion Communauté / 2026  
Séance du 12 mars 2026

Département de la  
DORDOGNE

Arrondissement de  
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :  
ST ROMAIN ET ST CLEMENT

Date de la convocation et  
envoi de la note de  
synthèse :  
26/02/2026

Nombre de membres :  
En exercice : 38  
Présents : 36  
Pouvoirs : 0

### Etaient présent(e)s

**Mesdames** : CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, DESGRAUPES Maryline (suppléante de DEMARTHON Patrick), ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne,

**Messieurs** : AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, DUSSUTOUR Bernard, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard,

**Absents ou excusés** : DEMARTHON Patrick (remplacé par sa suppléante DESGRAUPES Maryline), COUTURIER Pierre-Yves (absent), - LARRIEUX Isabelle (absente),

Mme. Annick MAURUSSANE est désignée secrétaire de séance.

### Modification du tableau des emplois 1 : augmentation de temps de travail

Depuis plusieurs mois, un agent du service périscolaire, nommé sur un temps de travail de 5h38 (5,63h) par semaine effectue de façon permanente des heures complémentaires.

Il est nécessaire de réactualiser son temps de travail au plus proche des nécessités de service

Il est proposé d'augmenter son temps de travail à 9h par semaine.

### **Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE au 1<sup>er</sup> avril 2026 :**
  - o **De fermer le poste d'adjoint d'animation à raison de 5 heures 38 minutes (5,63h) /semaine**
  - o **D'ouvrir un poste d'adjoint d'animation à raison de 9 heures**
- **AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires.**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mars 2026  
Le Président,

Michel AUGEIX

